



Anderlecht, le 15 novembre 2022

Avis n°10

*A*thénée *J*oseph *B*racops

Frais pour les activités culturelles et sportives / School banking

Chers parents, chers élèves,

En application avec le Code de l'enseignement du 03.05.2019 (article 1.7.2-2. § 3), les frais liés aux activités culturelles, sportives et au prêt des manuels scolaires peuvent vous être réclamés.

Pour cette raison, nous mettons en place un système appelé « school banking ». Chaque élève possède au sein de l'école un compte dont seront débités tous les montants dûs (théâtre, cinéma, visite, ADEPS, prêt de livres ...).

Vous recevrez à la fin de chaque trimestre un extrait de compte personnalisé sur lequel se trouveront les informations suivantes : ancien solde, versement(s) effectué(s), dépenses et nouveau solde.

Nous vous demandons d'effectuer le(s) virement(s) suivant(s) sur le compte

BE57 0910 2173 8335 (compte de l'Administration communale d'Anderlecht)
avec en communication : **le nom + le prénom + la classe de votre enfant.**

- Pour les élèves de 2^e et de 6^e : 25 euros pour le 27 novembre au plus tard
- Pour les élèves de 1^e, 3^e, 4^e et 5^e : 25 euros pour le 25 novembre au plus tard et 25 euros pour le 27 janvier au plus tard.

A titre exceptionnel, un versement supplémentaire (25 euros) pourrait être demandé en mars.

A la fin de l'année scolaire, **le solde qui n'aura pas été utilisé vous sera reversé** (et ce y compris les cautions des livres qui seront rendus en bon état).

En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter notre économiste au 02/431 94 04

J. BARIDEAU – T. BARIDEAU
Proviseurs

V. VAN ELEWYCK
Préfète des Études

